

## DECISION DU PRESIDENT

N° DP\_2022\_05C

Signature contrats et convention direction culturelle mars 2022

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération n° D\_2020\_4\_14 du 27 juillet 2020 portant délégation au Président, complétée par la délibération n°D\_2021\_5\_30 du 28 juin 2021 portant sur un complément aux délégations de compétences au Président,

Considérant la mise en œuvre du programme d'action culturelle porté par la communauté de communes sur la période de mars 2022,

### DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat de partenariat avec Espaces pluriels Pau, autour de la cession du droit d'exploitation du spectacle « Nulle part est un endroit » de Nach Van Dance Company, prévu le samedi 26 mars 2022 à 18h à Boeil-Bezing pour un montant de 1 434, 80 euros TTC (mille quatre cent trente-quatre euros quatre-vingt cents), frais d'hébergement, repas et transport, droits d'auteur du spectacle compris.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Receveur de Nay.

Fait à Bénéjacq, le 08.03.2022



Christian PETCHOT-BACQUE  
Président de la Communauté de communes  
du Pays de Nay

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*